MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

BURKINA FASO
Unité-Progrès-Justice

SECRETARIAT GENERAL
----DIRECTION DES RESSOURCES

HUMAINES

Décision N°____/MFPTPS/SG/DRH
Accordant un congé de Jouissance annuelle

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

DECIDE

Article 1: Un congé de maternité de quatorze (14) semaines à solde entière, est accordé du 2023-02-13 00:00:00.0 au 2023-02-20 00:00:00.0 inclus, à Administrator Administrator matricule admin, \$qualite en service à la Structure de Test (STRUC-TEST).

Ouagadougou, le

Pour le Ministre et par délégation Le Secrétaire général

Hamidou SAWADOGO

Officier de l'Ordre National

$\underline{\textbf{Ampliations}}:$

- 1-Chrono
- 1-JO
- 1-Solde
- 1-ITS